

	NOTE DE SERVICE	NS/DRH/ORG-968/A	Date : 02/09/2024
Emetteur : Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales		Destinataires : Ensemble du personnel non médical et maïeuticiens	
OBJET : MISES EN STAGE 2024 - OUVERTURE DE NOMINATIONS EN PROCEDURE ALLEGEE			

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté n° 2023-09 du 13/01/2023 et à la note de service n° NS/DRH/ORG -894/A du 16/01/2023, **sont ouverts pour une mise en stage en procédure allégée au 01/11/2024**, les postes suivants :

- 5 postes d'aide-soignant classe normale
- 7 postes d'infirmier en soins généraux 1^{er} grade
- 1 poste d'orthophoniste classe normale
- 1 poste de préparateur en pharmacie classe normale
- 1 poste de psychologue classe normale
- 1 poste de sage-femme 1^{er} grade
- 1 poste d'ambulancier

Les agents contractuels (en CDD ou en CDI), titulaires de l'un des diplômes d'état correspondants, souhaitant postuler à la mise en stage et répondant aux conditions d'ancienneté précisées dans le tableau ci-dessous, doivent adresser à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales un courrier précisant leur souhait de mise en stage dans le cadre de cette note.

Grade	Ancienneté minimum requise
Aide-soignant	12 mois
Infirmier en soins généraux	12 mois
Préparateur en pharmacie	24 mois
Orthophoniste	12 mois
Psychologue	24 mois
Sage-femme	24 mois
Ambulancier	24 mois

Ce courrier devra parvenir à la Direction des Ressources Humaines le 15 octobre 2024 au plus tard, soit en le déposant directement à la cellule carrière, soit par voie postale, cachet de la poste faisant foi (en courrier ordinaire à l'attention du Directeur à l'adresse suivante *Centre Hospitalier Robert Bisson, Direction des ressources humaines, 4 rue Roger Aini, CS 97223, 14107 LISIEUX Cedex*. Aucun courrier ne devra être déposé dans le circuit interne afin de veiller au respect du délai. Les courriers ne respectant pas ces conditions seront exclus de la procédure.

Le bulletin n°2 du casier judiciaire de chaque candidat sera automatiquement demandé. Pour rappel, les conditions de sélection des candidats admis à la mise en stage sont précisées sur l'arrêté et la note de service visée en introduction de cette note.



Le Directeur,

N. BOUGAUT